

**Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 10 juin 2024, à 19h à la salle socioculturelle de la chute, située au 18 rue du Golf, en la municipalité de Chute-aux-Outardes, province de Québec.**

**La séance est présidée par l'honorable Christian Malouin, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et greffier-trésorier.**

À laquelle étaient présents :

Isabelle Desbiens, conseillère au poste n° 3

Billy Tremblay, conseiller au poste n° 4

Éric Desbiens, conseiller au poste n° 6

Étaient absents :

Keven Tremblay, conseiller au poste n°2

Étaient également présents :

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance**

**CONSIDÉRANT** que le directeur général prend note des présences;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 3 personne(s) présente(s).

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 19h04.

## **2. VALIDATION DE LA SÉANCE**

### **2.1 Validation de l'avis de convocation**

**CONSIDÉRANT** que le directeur général et greffier-trésorier déclare avoir transmis l'avis de convocation pour la présente séance en date du 7 juin 2024;

**EN CONSÉQUENCE** la séance extraordinaire est légalement constituée.

## **8. AFFAIRES PRINCIPALES À L'ÉTUDE**

**Rés. no  
2024-100**

### **8.1 Transaction-quittance dans le dossier de grief d'un employé cadre**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Chute-aux-Outardes a un grief en cours avec un employé cadre;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Chute-aux-Outardes a mandaté Me Christelle Leblanc de Cain Lamarre afin de mettre en place un processus de négociation pour trouver une solution adéquate pour tous dans ce dossier;

**CONSIDÉRANT** que ce processus de négociation a mené à une entente de principe finale pour le grief en cours, et ce, pour toutes les instances judiciaires;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter l'entente de principe intervenue entre l'employé cadre et la Municipalité de Chute-aux-Outardes.
- ii. De mandater Me Christelle Leblanc pour qu'elle avise tous les intervenants dans ce dossier de l'arrêt des procédures, dans le dossier concerné, et pour qu'elle prépare les textes finaux de l'entente de principe dont les termes sont et resteront confidentiels.
- iii. D'autoriser Monsieur Rick Tanguay, le directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, la transaction-quittance.
- iv. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS Première partie pour les personnes présentes; Deuxième partie pour les questions écrites;**

**Rés. no  
2024-101**

### **11.1 Période de questions orales**

**CONSIDÉRANT** que la première partie de la période de questions, d'une durée maximale de 15 minutes, est réservée aux questions orales des personnes présentes à la

séance ;

**CONSIDÉRANT** que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Billy Tremblay, appuyé de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions orales.

## **12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**Rés. no  
2024-102**

### **12.1 Fermeture de la séance**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 19h07.

Christian Malouin,  
maire.

Rick Tanguay,  
directeur général et  
greffier-trésorier.